



16ème législature

Question N° : 14058	De M. Loïc Kervran (Horizons et apparentés - Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >EPS en collège	Analyse > EPS en collège.
Question publiée au JO le : 26/12/2023 Date de changement d'attribution : 09/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Loïc Kervran interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le déploiement des deux heures hebdomadaires supplémentaires de sport en collège. Depuis la rentrée de septembre, 700 collèges sont engagés, grâce à un partenariat avec un club ou une association de proximité, dans le déploiement progressif des deux heures supplémentaires de sport en plus des cours d'éducation physique et sportive dispensés à tous les élèves. Toutefois les retours des établissements dans le département du Cher tendent à montrer que très peu d'élèves bénéficient effectivement de ces heures supplémentaires au collège, même dans les établissements participants. Au vu de l'importance de l'activité sportive en matière de santé publique, M. la député aimerait connaître les chiffres à disposition du ministère concernant le nombre d'élèves sur le territoire national bénéficiant réellement de ces heures de sport supplémentaires ainsi que les éventuelles perspectives de généralisation du dispositif à l'ensemble des collèges de France.